

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

12 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-15

Avis relatif à la permutation de J. ALLAIN (titulaire) et de Y. SELLIER (suppléant) à la commission espèces et communautés biologiques

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au CNPN ;

Vu l'arrêté de nomination au CNPN du 21 mars 2017 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 30 octobre 2018,

Le **CNPN** émet un **avis favorable à l'unanimité** (22 votes favorables, 0 défavorable, 0 abstention) à la permutation de Jérémy ALLAIN et de Yann SELLIER devenant respectivement suppléant et titulaire au sein de la commission espèces et communautés biologiques.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER